



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la mairie à dix-huit heures zéro minutes sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 28.08.2024

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Nicole MARTIN, Eric BIROT, Jérôme ZAROS, Liliane BAILLOUX, Nicolas GRASSET, Marie-Christine SOLAIRE, Stéphane DEFRAINE

Absents excusés et ont donné pouvoir :

- Francis LAFON à Jacques BORDE
- Aurore CARARON à Nicole MARTIN
- Monique VINCENT à Marie-Christine SOLAIRE

Absents excusé : Jean-Marc LAMI – Muriel DAVEZAN

Absente : Florianne DUVIGNAC,

Madame SOLAIRE Marie-Christine est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

L'intervention de M. TRAORÉ de l'Etablissement Public Foncier prévue en début de séance n'a pas lieu d'être au regard de son indisponibilité. Une date de report sera proposée ultérieurement.

D.2024.09.39 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2024 est approuvé par l'unanimité

D.2024.09.40 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE RESEAU GRDF 2024

M. Le Maire rappelle que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant de cette redevance, au titre de l'année 2024 est d'un montant de 479.00€

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

INSEE	COMMUNE	Longueur Canalisation (m)
33505	LA SAUVE	6773
TOTAL		6773

Coefficient de revalorisation (CR)	1.42
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$[(0.035 \times 6773) + 100] \times 1.42 = 479.00$$

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE en application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance GRDF au titre de l'année 2024 à : 479.00€

CHARGE M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

D.2024.09.41– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SILVA MAJOR

M. le Maire informe que, Marie-Christine Solaire, Monique Vincent, Nicole Martin et Jacques Borde, ont assisté à un ou la totalité des concerts donnés par « Silva Major ». Jacques Borde a assuré toute la logistique des 4 concerts (chaises, montage et démontage de la scène, éclairages...)

Les conseillers décrivent unanimement un festival de musique de très haute qualité qui s'est déroulé sur 4 sites exceptionnels dont 2 à l'extérieur de la commune . Cela donne une belle image culturelle de notre commune. Les concerts ont rassemblé près de 600 personnes. Le concert de clôture à l'abbaye a enregistré plus de 220 personnes.

Mr le Maire explique qu'il faut poursuivre les efforts pour pérenniser ce festival. C'est une chance pour la municipalité de réunir des artistes musiciens de très haut niveau et de donner à la commune une identité culturelle forte. Mr le Maire rappelle que ce festival s'ajoute aux nombreuses actions déjà menées par la commune en faveur du patrimoine : inscription au label des Pays d'Art et d'Histoire, acquisition de l'orgue de Charles Gounod, restauration de l'église, la prison, réhabilitation du site de la gare avec une offre de patrimoine ferroviaire, création d'une manifestation dans le cadre des journées européennes du patrimoine, sont autant d'actions en faveur du rayonnement culturel de la commune.

Afin de rester en cohérence avec ces démarches, Mr le Maire propose aux conseillers d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association « Silva Major ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'octroyer une aide exceptionnelle de 1000 € à l'association Silva Major

DECIDE d'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2024.

D.2024.09.42– PARTICIPATION EXPOSITION M. CHEVALIER

L'exposition présentée par M. CHEVALIER consiste en l'installation sur le site de l'Abbaye de pâquerettes en lave émaillée provenant de la région d'Auvergne.

L'installation de cette exposition est prévue au printemps 2025

M. CHEVALIER rappelle qu'il n'existe pas de financement pour les arts plastiques au ministère de la culture pour ce type de projet.

Après avoir fait lecture du budget de ce projet,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition de M. Le Maire d'allouer une subvention de 5000 € répartie sur deux années, soit 2500 € sur le budget 2024 puis 2500 € sur le budget 2025,

DECIDE d'imputer cette dépenses à l'article 6574 du budget 2024 pour la première année.

QUESTIONS DIVERSES

Etude de ruissellement. Mr le Maire explique que les communes sont tenues de réaliser des études de ruissellement sur leurs territoires respectifs. Ces études seront versées au document d'urbanisme intercommunal. Les coûts des études et des travaux qui en découlent sont à la charge des communes. Ces dépenses sont subventionnées par l'Etat au travers de la FNADT et de l'agence de l'eau.

Mr le maire rappelle que les communes de la CdC ont donné leur accord pour mutualiser l'appel d'offre pour recruter un bureau d'Etude au travers d'une consultation unique portée par la CdC. Par ailleurs, la CdC a proposé aux communes que Madame Manon Mallet accompagne les communes pour toutes les démarches administratives avec notamment les demandes de subventions. L'ensemble des subventions attendues sont de l'ordre de 80% de la dépense.

Nous ferons un point de la situation de ces études et travaux au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

Etude de cheminement d'accès à l'Abbaye. Mr le maire annonce qu'il a demandé à Aquiroute accompagné d'une architecte paysagiste de faire une étude pour la réalisation de l'accès piétons à l'Abbaye. Cette étude composée de plans et chiffrage doit-être validée par l'Architecte des Bâtiments de France. Pour le coup et afin de gagner du temps, Mr le maire explique qu'il a étendu l'étude à toutes les rues (Eglise, Rue St Gérard et rue de Naujean) Le montant des travaux est estimé est de 340 000 €. L'idée étant d'avoir un dossier complet et validé permettant de réaliser les travaux par tranches sur plusieurs années. Madame Manon Mallet sera également consultée afin de voir toutes les aides qu'il est possible d'obtenir pour ce programme. Mr Le Maire, rappelle que cette personne détachée à la CdC est mise à disposition des communes pour les aider dans leurs démarches administratives notamment sur les marchés publics souvent très compliquées à gérer pour les secrétaires communales.

Commission environnement :La commission environnement s'est réunie sur la place St Jean afin de réfléchir au réaménagement de la bute au pied de l'Abbaye. Etaient présents avec Mr Le Maire, Jean-Marc Lami et Francis Lafon. Il a été décidé d'un commun accord : d'arracher tous les pyracantha et de planter des lauriers roses

Boulangerie : les boulangers sont toujours en cours d'attente d'une réponse favorable à leur demande de prêt. Nous allons leur fournir un courrier pour confirmer notre souhait de faire un contrat pour l'achat du pain pour le restaurant scolaire

ALSH : Marie Christine Solaire, informe de Conseil municipal que la CdC qui a la compétence va ouvrir un accueil de loisirs pour le mercredi. En rapport avec Nicole pour la gestion des espaces scolaires ; Il y aurait une cinquantaine d'enfants au maximum. Le périscolaire et une classe libre seraient alors occupés. De façon générale ceux sont tous les espaces du groupe scolaires qui sont à disposition. Mr Le Maire explique qu'il faut voir cette ouverture de cet accueil le mercredi comme un véritable service apporté aux parents de notre secteur. Les parents de notre commune mais aussi ceux des communes voisines qui ont là un lieu géographiquement acceptable par rapport à leur trajet quotidien.

Arrêts de bus : Mr le Maire informe que les arrêts de bus ont été réalisés ainsi que le ralentisseur face à la pharmacie. Au stade l'abri bus a été conservé. Il sera restauré en tenant compte des aménagements faits sur le site de la gare. Côté pharmacie (à l'entrée du bourg en venant de Créon) cet arrêt remplacera celui actuellement placé face à l'école qui ne desservait pas les habitants du bas de l'église et ceux de la rue de Salin situé à 2 kms de l'arrêt.

Programme bibliothèque. Madame Nicole Martin, explique que les 2 agents en gestion de la bibliothèque sont très dynamiques et regorgent d'idées. Le programme de la bibliothèque pour cette année va être étoffé. Il sera publié dans le prochain bulletin communal.

Mariage du cuisinier Vincent : Une carte commune a été remplie et signée par les conseillers. Un bouquet de fleurs lui sera envoyé le jour de l'heureux évènement.

Les questions du jour étant épuisées, M. le Maire lève la séance est levée à 20h15

Alain	BOIZARD	
Jacques	BORDE	
Marie-Christine	SOLAIRE	
Francis	LAFON	
Nicole	MARTIN	
Monique	VINCENT	
Stéphane	DEFRAINE	
Eric	BIROT	
Liliane	BAILLOUX	
Aurore	CARARON	abs
Muriel	DAVEZAN	abs
Jérôme	ZAROS	
Nicolas	GRASSET	abs
Jean-Marc	LAMI	
Florianne	DUVIGNAC	abs